

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0042

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant au sein de l'Association France Biotech**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 4 mai 2000, la Communauté urbaine a décidé de son adhésion en tant que membre associé à l'Association France Biotech.

Cette association a pour objet d'assurer et de promouvoir le développement de l'industrie des biotechnologies en France.

Les statuts de l'association prévoient que tous les membres ont un représentant au sein de l'assemblée générale.

Il convient donc de désigner un représentant de la communauté urbaine de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Association France Biotech ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 4 mai 2000 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur René Lambert en tant que représentant de la Communauté urbaine à l'Association France Biotech au sein de l'assemblée générale.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,